

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

## LES PRIX DE L'ALIMENTATION

### PROPOSITION DE RÉGLEMENTATION DES PRIX DU PAIN ET DU LAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. L'indice des prix à la consommation publié aujourd'hui par Statistique Canada montre de septembre à octobre la hausse la plus considérable connue en 24 ans. Les prix combinés du pain, du lait et du sucre ont fait monter de 1.4 p. 100 les prix des produits alimentaires. Le 4 septembre 1973, le premier ministre a soumis à la Chambre un programme tendant à éviter la hausse du prix du pain et du lait en accordant une subvention pour le blé consommé au pays et une subvention de 5 c. la pinte de lait. Compte tenu de l'importance que revêtent dans l'alimentation le lait et le pain, et pour ne pas priver de ces deux éléments essentiels les Canadiens à revenu fixe ou modeste, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer immédiatement à adopter des mesures pour contenir la montée en flèche du prix du pain et du lait au Canada.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être

débatue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### STATISTIQUE CANADA

#### LA COMMUNICATION PRÉALABLE DE RENSEIGNEMENTS AUX MINISTRES—DEMANDE D'ABANDON DE LA PRATIQUE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. On rapporte de source digne de foi que les ministères de l'État et peut-être aussi les ministres reçoivent les rapports de Statistique Canada quelques jours avant leur publication. Je voudrais donc demander au premier ministre suppléant s'il a quelque chose à dire là-dessus et s'il peut donner à la Chambre l'assurance qu'on abandonnera immédiatement cette pratique.

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, puis-je faire une observation de nature générale et demander ensuite à mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce de donner d'autres précisions. Je dirai tout d'abord que cette politique n'est pas nouvelle. Elle existe depuis le début des années 50 et a été suivie notamment par le gouvernement du très honorable député de Prince-Albert.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour dire au ministre qu'il se trompe. Les documents étaient remis à la presse le jour même de leur réception, et on ne les tenait pas secrets pendant plusieurs jours comme le fait le gouvernement actuel.

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre sache que telle n'est pas l'information que je possède.

**M. Diefenbaker:** Vous êtes généralement mal informé. Nous l'avons constaté.

**M. Gillespie:** Après une enquête complète et très approfondie, on nous a assuré que c'est une pratique de longue date et qui repose sur de très bonnes raisons, selon moi. Le public s'attend à ce que les ministres soient parfaitement au courant de certains indicateurs du rendement de l'économie.

**M. Diefenbaker:** Vous vous êtes endormi là-dessus.

**M. Gillespie:** Par contre, le gouvernement examine constamment les besoins des ministères à cet égard et c'est pourquoi un comité du ministère est en train d'examiner cette pratique.